



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le 23 JUIN 2020

Madame la présidente, *Chérie Ernestine RONAI*,

Nommée présidente du comité national de pilotage de l'ordonnance de protection, vous aurez pour mission de veiller au développement de ce dispositif, sur l'ensemble du territoire national.

Alors que l'égalité femmes-hommes a été déclarée grande cause du quinquennat par le chef de l'Etat et que le Grenelle des violences conjugales organisé par le Gouvernement entre les mois de septembre et novembre 2019 a donné lieu à de nombreuses initiatives permettant de renforcer la protection des victimes, je souhaite résolument voir se développer le dispositif de l'ordonnance de protection.

Cette mesure civile décidée par un juge aux affaires familiales est, en effet, encore trop méconnue et insuffisamment prononcée. Elle permet pourtant de protéger de manière efficace les victimes de violences conjugales comme leurs enfants, en organisant la séparation des conjoints avec toutes les mesures de contraintes susceptibles d'éviter tout contact entre eux, mais aussi en fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale à l'égard des enfants.

Dans le cadre de votre mission, vous devrez, en lien avec mes services et notamment la haute-fonctionnaire à l'égalité femmes/hommes qui vous assistera dans l'animation de ce comité :

- examiner la manière dont ce dispositif est appliqué selon les cours et juridictions et faire toutes observations ou recommandations, afin d'en promouvoir un déploiement effectif et substantiel sur l'ensemble du territoire ;
- suivre l'application de la loi du 28 décembre 2019 en ses dispositions relatives à l'ordonnance de protection, relever les éventuelles difficultés de mise en œuvre et émettre toute suggestion susceptible avec le constant souci de protéger de manière accrue les victimes ;
- faire toutes propositions utiles en vue de favoriser le développement de l'ordonnance de protection.

Madame Ernestine RONAI
Présidente du comité de pilotage

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60
www.justice.gouv.fr

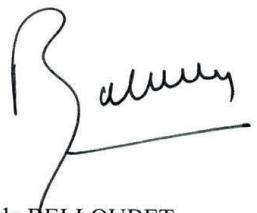
Vous me remettrez avis et recommandations, chaque fois que vous l'estimerez nécessaire.

Chaque année, un rapport fera état des travaux du comité et de ses préconisations pour l'avenir.

Vous pourrez accompagner l'administration centrale de mon ministère et les juridictions pour mettre en place des comités locaux auprès des tribunaux judiciaires de l'ordonnance de protection.

Je vous prie de croire, Madame la présidente, en l'assurance de ma considération distinguée,

cordiale et affectueuse -


Nicole BELLOUBET